

PHI-2125 Éthique sociale et économique

Professeur : Patrick Turmel

patrick.turmel@fp.ulaval.ca

Pavillon Félix-Antoine-Savard, bureau 538

I BUT DU COURS

Ce cours est une introduction aux problématiques de l'éthique sociale et économique. Ce champ de la philosophie morale questionne les présupposés normatifs sur lesquels se fondent les systèmes, les institutions et les pratiques de la vie sociale et économique, mais cherche aussi à développer des critères visant à offrir une évaluation éthique ou morale de ces domaines.

L'objectif plus particulier du cours de cette année est d'introduire aux enjeux de la justice fiscale. Il n'y a qu'à se tourner vers les nombreux débats actuels sur la fiscalité pour prendre la mesure de son importance. Que l'on parle de l'évitement ou de l'évasion fiscale, de l'augmentation du salaire minimum ou d'un revenu minimal garanti, de l'imposition des plus riches, d'un impôt sur le capital, de la taxation des entreprises, en particulier des géants du numérique, ou encore de la taxation des transactions internationales, toutes ces questions soulèvent de sérieux problèmes de justice, qui demeurent encore peu étudiés et à propos desquels une réflexion critique et normative s'avère essentielle et urgente.

II OBJECTIFS

Objectifs de connaissance :

- a. Identifier les différents problèmes et les différentes positions en éthique sociale et économique, et plus précisément dans le champ de la justice fiscale.
- b. Maîtriser les concepts fondamentaux de l'éthique sociale et économique.

Objectifs d'habiletés intellectuelles :

- c. Acquérir une meilleure compréhension des différents débats et positions sur la fiscalité en philosophie politique et de développer une position critique à leur égard.
- d. Favoriser les habiletés de lecture, la capacité de synthèse et d'argumentation, ainsi que l'esprit critique.

III CONTENU

Dans la première moitié du cours, nous nous intéresserons à la fois aux fondements normatifs de l'économie de marché et aux institutions qui la structurent. Nous nous intéresserons notamment aux principes d'efficacité et d'équité, puis nous chercherons à mieux comprendre la structure et le rôle des principales institutions économiques que sont le marché et l'État.

Dans la seconde moitié du cours, nous nous pencherons sur le thème de la justice fiscale. Il s'agira donc de se familiariser avec les enjeux normatifs soulevés par les questions fiscales, mais aussi de réfléchir aux outils fiscaux à notre disposition pour faire face aux injustices

sociales. D'où un certain nombre de questions sur lesquelles nous nous pencherons : devrait-on augmenter le salaire minimal? la progressivité de l'impôt? imposer le capital? l'héritage? taxer les comportements néfastes du point de vue environnemental? taxer les transactions internationales? etc.

IV FORMULE PÉDAGOGIQUE

Leçons magistrales, études de textes, exposés oraux, discussions.

V BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Lectures obligatoires :

Les lectures obligatoires seront disponibles en ligne sur monportail.ulaval.ca

Lectures suggérées

Des éléments de bibliographie seront présentés aux étudiants à chaque séance.

VI MODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Deux courts travaux (d'environ 4 pages) comptant chacun pour 25% de la note finale. Critères de correction : compréhension de la matière, clarté et rigueur de la présentation et de l'argumentation, originalité de la réflexion, qualité de la langue. Les dates de remise seront précisées lors de la première séance du cours.

Un examen final comptant pour 30% de la note finale. Critères de correction : compréhension de la matière, clarté et rigueur de l'argumentation et qualité de la langue. L'examen aura lieu en classe le 12 avril.

Un exposé oral sous la forme de la participation à un débat autour d'une question de justice fiscale et comptant pour 20% de la note finale. Critères de correction : clarté et rigueur de l'argumentation, expression orale et compréhension de la matière. Les séances d'exposés oraux auront lieu en classe les 19 et 26 avril.

VII ECHELLE DE NOTATION, EXIGENCES FORMELLES ET PLAGIAT

L'échelle de notation est celle qui est en vigueur à la Faculté de philosophie.

Les exercices et les travaux doivent être remis en classe, au début du cours.

Les exercices et les travaux remis en retard seront pénalisés de 5% par jour.

Tous les travaux seront remis dactylographiés en Times 12 ou l'équivalent, double interligne avec marges de 2,5 cm.

Attention à l'orthographe et à la syntaxe. Jusqu'à 10% des points de chaque travail ou exercice peut être soustrait de la note finale en raison des fautes d'orthographe et de syntaxe (voir la *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie).

Le plagiat est tout à fait proscrit. Se référer au site Internet de la Faculté et au *Règlement des études*.

Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter les sites suivants :

<http://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>

<http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>

<http://www.bibl.ulaval.ca/aide-a-la-recherche/formations-et-tutoriels>

VIII ÉTUDIANTS AYANT UN HANDICAP

Voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires*, à l'adresse suivante : <http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>

IX UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'utilisation d'appareils électroniques et d'enregistrement pendant les cours est interdite.

À CONSULTER RÉGULIÈREMENT : Le site du cours sur monportail.ulaval.ca